# 

* Date : 11-07-2008
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2008730459
* Auteur :

Par décision du 20 septembre 1999, le tribunal de première instance de Liège a homologué l'acte contenant modification du régime matrimonial des époux Dessard, Trinco, dressé par le notaire Denis de Neuville, à Liège, en date du 7 mai 1999, et contenant modification de leur régime matrimonial pour adopter celui de la séparation de biens pure et simple.
Liège, le 7 juillet 2008.
(Signé), B. Poncelet, notaire.